

Révision de l'ombudsman sur un reportage de la Radio sur la manifestation du Mouvement Montréal français.

SOMMAIRE

Le plaignant croit qu'une journaliste, qui a couvert une manifestation du Mouvement Montréal français pour la radio, avait des idées préconçues et a choisi une démarche journalistique qui lui permettait de diminuer l'importance de l'événement.

En vertu du principe de la liberté de presse, les journalistes ont toute la latitude nécessaire pour choisir leurs angles de reportages, à condition qu'il n'y ait pas de biais ou de parti pris dans leur démarche.

Rien ne m'indique que, dans ce cas-ci, la journaliste avait un parti pris. Elle a choisi d'inclure dans son reportage des témoignages de jeunes qui n'étaient pas à la manifestation, ce qui se défend, étant donné que la manifestation était modeste.

Ce reportage respecte les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

LA PLAINTÉ

Le 8 juin 2008, à 18 heures, et le 9 juin au matin, le service des nouvelles de la Radio diffuse un reportage de Nathalie Babin-Gagnon sur la manifestation organisée par le Mouvement Montréal français. Voici la transcription de ce reportage :

Voix de l'annonceur : « Un rassemblement du Mouvement Montréal français a réuni quelques centaines de personnes dans un parc de Montréal. Des représentants des centrales syndicales, des artistes, dont Luc Picard et Emmanuel Bilodeau, ont pris la parole. Loco Locass, Yves Lambert et d'autres artistes ont assuré la partie musicale. Les participants ont lancé un appel au gouvernement pour un renforcement de la Loi 101. Comme l'a constaté Nathalie Babin-Gagnon, ce débat paraît loin des préoccupations d'autres Montréalais. »

PLEIN SON « C'est une langue belle, avec des mots superbes. »

Voix de Nathalie Babin-Gagnon : « Quelques centaines de sympathisants sont venus entendre au parc Jeanne-Mance les discours de syndicalistes et d'artistes sur la nécessité de mieux protéger le français. Le président du Mouvement Montréal français, Mario Beaulieu, veut faire du français la seule langue commune et officielle au Québec. »

Entrevue avec Mario Beaulieu : « Si tout est traduit à tous les paliers de gouvernement, tous les services se donnent en anglais, ben, on donne le message aux nouveaux arrivants qu'on est dans un État bilingue puis que c'est pas important d'apprendre le français. »

PLEIN SON : tam-tam.

Voix de Nathalie Babin-Gagnon : « De l'autre côté de la rue, au pied du Mont Royal, la foule est deux fois plus nombreuse, et beaucoup plus jeune, pour vibrer au rythme des tam-tam. La plupart ne savaient pas qu'un rassemblement pour le français se tenait tout prêt. »

Vox pop 1 : « On venait pour voir les tam-tam, ont était pas prédisposé à aller voir une manifestation puis toute ça là. »

Vox pop 2 : « L'ambiance quoi, de l'autre côté, il y avait pas grand monde, ça donnait pas trop envie, quoi. »

Vox pop 3 : « C'est sûr que quand tu parles pas anglais, tu es désavantagé, moi j'aimerais ça apprendre plus l'anglais que je le sais maintenant. »

Vox pop 4 : « Moi, ça me préoccupe plus ou moins, ça me dérange pas, je suis bien à l'aise, c'est tout. »

Vox pop 5 : « C'est sûr qu'aujourd'hui, dans la ville de Montréal, dans les environs, pas savoir parler anglais, c'est un gros handicap au niveau du travail. »

Voix de Nathalie Babin-Gagnon : « Le Mouvement Montréal français justifie sa lutte en disant que la Loi 101 n'a pas été conçue contre le bilinguisme individuel, mais plutôt contre le bilinguisme institutionnel. »

Le 9 juin 2008, M. Robert Morin m'envoie cette plainte après avoir entendu le reportage aux nouvelles de la Radio de 7 heures du matin :

« (...) 1) Est-il habituel ou normal que pour couvrir un événement ABC, un journaliste se rende dans un second événement (XYZ) ABSOLUMENT SANS RAPPORT AVEC LE SUJET PRINCIPAL DE SA COUVERTURE, afin d'y interviewer des personnes pour connaître leur point de vue sur l'objet de l'événement ABC? Autrement dit, si une manifestation se déroule à Montréal, disons contre la fermeture d'une usine montréalaise ABC, un journaliste digne de ce nom serait-il justifié d'aller interviewer des participants à un défilé sportif dans les rues de Montréal afin de connaître leur point de vue sur le sort réservé aux travailleurs frappés par la fermeture de l'usine ABC?

2) Peut-on croire sérieusement que la journaliste, Mme Babin-Gagnon, n'avait aucune hypothèse de départ ou, disons-le plus crûment, d'idée préconçue quant à la « désuétude » du débat linguistique avant d'entreprendre

son reportage? Autrement dit, après avoir entendu ce reportage, l'auditeur est-il justifié d'avoir l'impression que la journaliste s'était donné pour mandat de départ d'accréditer la thèse selon laquelle «le débat sur la souveraineté est chose du passé» ou encore que «la question de la langue n'intéresse plus les jeunes et est devenu un sujet ringard»... autant de formules toute faites qu'une certaine idéologie partisane a tout intérêt de voir véhiculée dans les médias? Et l'auditeur est-il en droit de se demander si la démarche de Mme Babin-Gagnon ne consistait pas justement à trouver une façon quelconque de confirmer cette hypothèse de départ?

3) Est-il journalistiquement correct que dans un reportage sur un sujet (à ce que je sache, ce topo avait pour sujet principal une manifestation du MMF), on accorde plus de temps aux commentaires de personnes n'ayant aucun lien direct avec ledit sujet du reportage?

4) En quoi l'échantillon de commentaires recueillis auprès de danseurs au son des tams-tams du Mont-Royal est-il représentatif de l'opinion des jeunes du Québec sur la question linguistique? »

Le 21 juillet, la directrice, Traitement des plaintes et Affaires générales, M^{me} Geneviève Guay, envoie cette réponse à M. Morin :

« (...) Je vous concède d'emblée qu'il ne s'agissait pas d'un reportage classique, prévisible et convenu. La journaliste a voulu rendre compte des impressions qu'elle avait retirées de la manifestation et du contraste avec l'ambiance environnante.

Elle s'est d'abord rendue sur le site de la manifestation et a été un peu surprise par le nombre relativement petit de manifestants. Nombre relativement petit par rapport à certaines manifestations passées pour la même cause, mais aussi dans le contexte où plusieurs inquiétudes se sont récemment manifestées dans les médias sur la situation du français à Montréal. Dans le contexte enfin, où le même mouvement venait de remettre une pétition de vingt mille noms au premier ministre Charest.

Combien de manifestants exactement ? Notre journaliste a parlé en ondes de quelques centaines. Certainement pas plus de trois cents à son avis. La Presse canadienne a parlé de quelques centaines aussi. Le site Internet Canoë s'en tient à une seule petite centaine. Grand contraste avec le site Internet du Mouvement Montréal français qui revendique mille cinq cents personnes. Bref, il y a ici nette divergence d'opinion, mais le rassemblement a paru très modeste à notre journaliste.

Au moment de rentrer à Radio-Canada, elle jette un coup d'œil de l'autre côté de la rue, au parc Jeanne-Mance, où se trouve une foule beaucoup plus nombreuse composée de jeunes. La manifestation se déroule tout à côté

d'eux. Ils sont citoyens de Montréal. Comment voient-ils la situation du français dans leur ville ? Comment voient-ils la cause que défendent les manifestants ? Pourquoi ne pas le leur demander ?

M^{me} Babin-Gagnon dit qu'elle n'avait aucune idée de ce qui sortirait de ces entrevues et je n'ai aucune raison de douter de cette affirmation, entre autres parce que les jeunes sont difficiles à deviner et peuvent être changeants sur cette question. Elle m'assure aussi que si les résultats avaient été différents elle les aurait diffusés tout aussi volontiers, ce dont je ne doute pas non plus. Et bien sûr nous les aurions diffusés aussi.

Vous constaterez ici qu'une partie de notre travail repose sur la confiance que nous avons en nos journalistes. Nous bâtissons cette confiance sur l'ensemble de leur travail. L'exercice de notre métier serait impossible sans cette confiance mutuelle.

Cela implique aussi qu'une grande partie de notre crédibilité repose sur la confiance que le public fait à Radio-Canada. Ici aussi, le meilleur outil du public, c'est sa capacité de juger l'ensemble de l'œuvre.

Bien sûr, les réactions des jeunes présentées par M^{me} Babin-Gagnon dans son reportage n'avaient rien d'un sondage scientifique. Elles n'ont d'ailleurs pas été présentées de cette façon. En diffusant ces réactions et en leur donnant beaucoup d'espace, la journaliste a voulu rendre compte de ce qu'elle a perçu à l'angle de l'avenue du Parc et de la rue Mont-Royal ce jour-là.

Les interrogations des jeunes donnaient une petite partie d'explication au manque de conviction des Montréalais qui ne s'étaient pas rendus à cette manifestation. Cette façon de traiter le sujet a fait ressortir le peu d'affluence à la manifestation. C'était une façon différente de rendre compte de la réalité sur le terrain.

Un journaliste doit-il se contenter de rapporter les propos des porte-parole d'un événement, simplement parce les médias y ont été convoqués par un groupe quelconque ? Ou parce qu'on lui a demandé d'aller voir ce qui s'y passait ? Je crois que non. Son rôle est celui d'un médiateur entre les messages officiels et le public. Son rôle est de rendre compte le plus honnêtement possible de ce qu'il a découvert sur le terrain. C'est sa responsabilité par exemple de voir s'il y a dichotomie entre le message officiel et la réalité. C'est sa compréhension de l'événement qui vous est livrée à travers les médias. C'est pour cette raison que la diversité de la presse est si importante. Parce que malgré la plus grande honnêteté du monde, on peut toujours être influencé à notre insu par nos perceptions.

Par ailleurs, la pratique d'aller chercher des réactions de citoyens dans la rue à la suite d'événements ou de décisions politiques par exemple, fait partie des pratiques courantes. La règle dans ce cas est de ne pas fausser le sens de

ce que nous avons recueilli. L'utilité de cette pratique est d'incarner l'événement et de voir comment le ressent concrètement " l'homme de la rue ". (...) »

Cette réponse ne satisfait pas M. Morin. Le 15 septembre, il me demande d'effectuer une révision de sa plainte.

LA RÉVISION¹

La liberté éditoriale

En vertu du principe de la liberté de presse, protégé par les Chartes des droits et libertés, le choix de l'angle de reportage appartient aux journalistes, à condition qu'il n'y ait pas de biais ou de parti pris dans la démarche. Voici deux passages pertinents des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada :

« La liberté de la presse, écrite et électronique, constitue un des fondements de notre société. En fait, la liberté elle-même est inconcevable sans une libre circulation des idées, des opinions et de l'information. (...) » (NPJ, préambule 1)

« La Société ne remplirait pas son mandat si elle limitait la portée de ses reportages dans le but de ne troubler personne ni de ne déranger aucune institution. (...) » (NPJ III, 4, 4.1)

La liberté de presse est, heureusement, bien vivante au pays. C'est ce qui explique que les différents journalistes affectés à cette manifestation ont choisi des angles différents de couverture. En vertu de ce même principe, leurs organes de presse respectifs avaient le choix de parler ou non de l'événement.

- Le quotidien *The Gazette* n'a pas mentionné la manifestation dans ses pages.
- Le quotidien *Le Devoir* a publié un article sur la manifestation, en page A3. Voici le *lead* :

« Le gouvernement du Québec doit mieux appliquer la Loi 101, mais aussi la renforcer, sans quoi le recul du français observé à l'heure actuelle se poursuivra, mettant en péril à long terme la survie de la langue de Molière dans le seul État francophone d'Amérique du

¹ Annexe I : le mandat de l'ombudsman

Nord. Voilà, en substance, le message lancé hier par plus de 300 citoyens et artistes réunis au parc Jeanne-Mance, à l'initiative du Mouvement Montréal français. (...) »

- L'article de *La Presse* en page A8 rapportait uniquement les propos du président du Mouvement Montréal français, Mario Beaulieu. Rien n'indiquait que le journaliste avait été sur les lieux de la manifestation car il citait uniquement les estimations de foule données par le Mouvement Montréal français (2000 personnes).
- Les nouvelles télévisées de Radio-Canada ont choisi un tout autre angle que celui de Nathalie Babin-Gagnon. Voici la présentation de ce reportage Télévision, diffusé au *Téléjournal* :

« Des comédiens, des groupes de musique et des représentants des grandes centrales syndicales étaient réunis cet après-midi au parc Jeanne-Mance, à l'initiative du Mouvement Montréal français. Ils demandent au gouvernement Charest de faire du français la langue commune du monde du travail. »

Le journaliste Jean-Philippe Cipriani a diffusé de courts extraits sonores d'Emmanuel Bilodeau, de Loco Locass, d'Yves Lambert, du député péquiste Maka Kotto, de la porte-parole de Québec solidaire, Françoise David, du chef du Bloc, Gilles Duceppe. La réaction du premier ministre Jean Charest a été incluse dans le reportage.

Le soir et le lendemain de la manifestation, le public avait donc le choix entre plusieurs regards sur le même événement, ce qui est sain en démocratie.

Toujours en vertu de ce principe de liberté de presse, il est courant que des journalistes, affectés à un événement, choisissent d'aller chercher des réactions, ou fassent des entrevues afin de mettre en perspective l'événement initial. Non seulement cette pratique est courante, mais elle est la preuve que les journalistes ne sont pas que des porte-voix pour les gouvernements ou les groupes de pression. Ces réactions critiques incluses dans une annonce gouvernementale, ou une conférence de presse d'un groupe de pression, ne font pas toujours l'affaire des organisateurs d'événements. Tant mieux : une presse vigoureuse n'est pas là pour plaire.

Nathalie Babin-Gagnon m'explique qu'elle est mal à l'aise quand elle doit aller très vite en ondes sans vérifier les prétentions des acteurs de l'actualité, ce qui est arrivé plus tôt ce dimanche-là dans le bulletin de midi, sur un tout autre sujet. Elle préfère, et de loin, avoir le temps de faire des vérifications et d'autres entrevues pour donner du contexte au sujet couvert.

La journaliste avait-elle un parti pris?

La liberté de presse a des limites : les journalistes doivent rapporter les faits de façon impartiale. Leurs reportages ne doivent pas refléter un parti pris ou des idées préconçues.

« (...) Un journaliste peut avoir ses propres opinions et partis pris. Cependant, la rigueur professionnelle doit lui permettre de surmonter ses préjugés et partis pris. Le professionnalisme, pour un journaliste, ce n'est pas tant l'absence d'opinions ou d'émotions que la capacité de les reconnaître et de s'en distancier, pour présenter l'information de façon objective. (...) » (NPJ, III, 5)

Le plaignant croit que la journaliste avait une hypothèse de départ, du genre : « La question de la langue n'intéresse plus les jeunes et est devenue un sujet ringard » et qu'elle a tenté de l'illustrer par sa démarche journalistique. Nathalie Babin-Gagnon répond que ce n'est pas le cas.

Je n'ai pas la possibilité de vérifier ce qui s'est passé dans la tête de Nathalie Babin-Gagnon le 8 juin. La journaliste n'était pas seule à prendre les décisions éditoriales. Après avoir recueilli ses entrevues, Nathalie Babin-Gagnon a discuté de son angle avec le secrétaire de rédaction, Mario Montpetit, qui a approuvé ce choix éditorial car il montrait « une polyvalence de voix » sur la question de la langue.

Au plus, 300 personnes, selon les différentes estimations de la presse, ont participé à cette manifestation. C'est peu. Si ce rassemblement avait été imposant, et décrit comme tel par des analystes indépendants, on pourrait contester l'angle choisi par Nathalie Babin-Gagnon. Mais, malgré la musique, malgré les artistes connus, la manifestation était modeste. La journaliste résume : « Ça ne levait pas; autour, les gens allaient et venaient (...). Il n'y avait qu'un petit noyau de gens attentifs. »

Nathalie Babin-Gagnon s'est donc posée une question : pourquoi les nombreux jeunes réunis juste en face pour l'événement dominical des tam-tam sur le Mont Royal ne faisaient pas l'effort de traverser la rue pour assister à un concert à saveur politique? Cette démarche journalistique se défend.

Elle aurait pu aller chercher un expert qui lui aurait dit que la ferveur souverainiste avait baissé chez les jeunes. Mais elle a fait un autre choix.

Ni dans la présentation, ni dans le reportage, Nathalie Babin-Gagnon n'a laissé croire que ces témoignages de jeunes avaient une valeur scientifique quelconque. Dans la présentation, voici la phrase utilisée :

« Ce débat paraît loin des préoccupations **d'autres** Montréalais. »

Le reportage est-il équilibré?

En rentrant au bureau, la journaliste a livré un extrait d'entrevue de 28 secondes de Mario Beaulieu, qui a été diffusé tel quel dans le bulletin de 16 heures. Puis, elle a préparé son reportage pour le bulletin de 18 heures.

En termes purement quantitatifs, la journaliste a consacré presque le même nombre de secondes à parler de la manifestation, d'une part, et des opinions des jeunes présents au rassemblement des tam-tam du Mont Royal, d'autre part. Toutefois, l'essentiel de la présentation du reportage est consacré à la manifestation du Mouvement Montréal français (20 sur 26 secondes).

Le calcul mathématique n'est certainement pas la meilleure façon de déterminer si un reportage est véritablement équilibré, ou équitable.

Voici la définition de l'équilibre dans les *Normes et pratiques journalistiques* :

« Les émissions qui traitent de sujets controversés doivent présenter, de façon équitable, l'éventail complet des opinions pertinentes. Par équitable, on entend ici juste et raisonnable : il faut tenir compte du poids relatif des opinions, de leur importance réelle ou de leur signification éventuelle. (...) » (NPJ, III, 5)

Voici la définition de l'équité dans les *Normes et pratiques journalistiques* :

« L'équité : l'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. » (NPJ, III,2)

L'équité, ou le manque d'équité, sont des notions plus complexes à atteindre que l'équilibre des points de vue. Il me semble qu'il est capital, pour atteindre l'équité, de rendre justice aux différents points de vue, pas seulement de les rapporter.

Dans ce cas-ci, le reportage passe ce test. La portion d'entrevue que la journaliste a choisie de Mario Beaulieu est limpide, concrète, frappante, bref, elle illustre fort bien le point de vue du Mouvement Montréal français. Nathalie Babin-Gagnon n'a pas tenté de faire passer les manifestants pour des *purs et durs*, déconnectés de la réalité.

Elle n'a pas tenté non plus de donner une image particulièrement positive des jeunes qui écoutaient les tam-tam. Trois d'entre eux semblaient complètement désintéressés par la question de la langue, deux autres soulignaient l'importance d'être bilingue.

Pour ne pas que les auditeurs confondent bilinguisme individuel et institutionnel, la reporter a conclu son reportage en faisant cette distinction.

Conclusion

Le reportage de la Radio sur la manifestation du Mouvement Montréal français respecte les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman, Services français
Société Radio-Canada
2008-10-03

ANNEXE 1 : Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman consiste à :

...juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessible à l'adresse Web suivante : www.radio-canada.ca/ombudsman).

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

L'exactitude : L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels.

L'intégrité : L'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière. Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles.

L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. (NPJ, III,2)

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

Une description détaillée du mandat de l'ombudsman se trouve à la même adresse Web.